

Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)
Appel de projets 2018 – Annexe 1

**AVIS : SI VOUS AVEZ BESOIN D'ASSISTANCE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS
EN COMPOSANT LE : 1 866 873-6336, POSTE 2329**

1. Instructions

Veillez prendre note qu'il est de la responsabilité de la Municipalité et de la Municipalité régionale de comté (MRC) de s'assurer que leur demande soit COMPLÈTE et DÉPOSÉE avant la date limite, soit le 16 mai 2018.

Ainsi, seules les demandes d'aide financière auxquelles sont joints tous les documents obligatoires exigés au moment du dépôt de projets seront analysées. Veuillez vous référer à la section 2 des Lignes directrices du PIQM-MADA, intitulée « Présentation de la demande », afin de connaître la liste des documents obligatoires.

Aucune relance ne sera faite concernant les documents manquants.

**** LORSQUE DEMANDÉS CI-DESSOUS, VEUILLEZ JOINDRE LES DOCUMENTS AFFÉRENTS À LA PRÉSENTE ANNEXE ****

2. Renseignements généraux

Nom de la municipalité ou de la MRC

Nom de l'arrondissement (le cas échéant)

Indiquez le nom du propriétaire du terrain ou de l'infrastructure visé par le projet (joindre preuve(s) de propriété)

Région administrative

Population totale de la municipalité ou de la MRC

Population totale de l'arrondissement (le cas échéant)

3. Renseignements sur la démarche MADA et le projet présenté

Veillez préciser les années courantes du dernier plan d'action MADA adopté

Est-ce que la municipalité ou la MRC est en processus de mise à jour de son plan d'action MADA?

Oui

Non

Veillez indiquer les noms des membres constitutifs et leurs responsabilités du comité de pilotage¹ de la démarche MADA.

Le cas échéant, veuillez indiquer les noms des membres constitutifs et leurs responsabilités du comité de suivi du plan d'action MADA² adopté.

En quoi le projet satisfait-il les besoins des aînés exprimés lors de la consultation? Indiquer ci-dessous la ou les référence(s) (précisez la ou les pages).*

*Joindre une copie du **rapport de consultation et/ou sa fiche synthèse** comprenant l'identification des besoins des aînés de la Municipalité ou de la MRC.

Préciser le nombre et le pourcentage d'aînés consultés dans le cadre de la démarche MADA de votre municipalité ou de votre MRC.

En quoi le projet présenté est en lien avec le plan d'action MADA de la politique municipale des aînés? Indiquer ci-dessous la ou les référence(s) (précisez la ou les pages)*

*Joindre une copie de la **politique des aînés et de son plan d'action MADA**.

1. Le comité de pilotage de la démarche MADA est chargé de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique municipale des aînés et du plan d'action MADA qui en découle.

2. Le comité de suivi du plan d'action MADA est chargé du suivi et du soutien de la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action MADA.

Quelles sont les retombées envisagées pour les aînés de votre municipalité³ ou de votre MRC?

Veillez indiquer le nom des partenaires engagés dans ce projet. Préciser leur contribution (Ex., ressources financières, matérielles, humaines).

Veillez indiquer la proportion de personnes de **65 ans et plus** de votre municipalité⁴ ou de votre MRC.

a) Pourcentage de personnes de 65 ans et plus :

b) Nombre de personnes de 65 ans et plus :

Précisez la provenance de ces informations (Ex. : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, etc.).

Quelle est la proportion (pourcentage) des personnes de 65 ans et plus de votre municipalité⁴ ou de votre MRC qui bénéficieront directement des retombées du projet?

Veillez indiquer les autres groupes d'âge qui bénéficieront des retombées du projet.

55 à 64 ans

46 à 54 ans

31 à 45 ans

16 à 30 ans

15 ans et moins

3. Pour les villes de 100 000 habitants et plus, veuillez préciser les retombées envisagées pour les aînés dans l'arrondissement concerné par le présent projet.

4. Pour les villes de 100 000 habitants et plus, veuillez indiquer le pourcentage de personnes aînées de l'arrondissement.

Décrivez le milieu de vie immédiat dans lequel votre projet s'insérera. Est-ce que le projet est situé dans une localisation accessible aux aînés ? Se trouve-t-il à proximité de lieux de résidences des aînés, d'infrastructures piétonnes, d'espaces publics, d'équipements collectifs, de services ou de commerces fréquentés par les aînés ?

Décrivez les mesures qui permettront d'assurer la viabilité et la pérennité du projet.

Quels sont les aménagements prévus dans votre projet qui vont permettre spécifiquement l'accès aux personnes handicapées⁵ et à mobilité réduite⁶ ?⁷

5. Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. En ce qui a trait à l'incapacité, elle peut être motrice, intellectuelle, de la parole ou du langage, visuelle, auditive ou associée à d'autres sens.

6. La mobilité réduite est une situation de handicap due à une diminution des capacités de déplacement dans l'espace public d'une personne, de manière temporaire ou définitive.

7. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide d'utilisation « Normes de conception sans obstacle » à l'adresse suivante : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>